

6

**Résultat du dialogue compétitif relatif à la location, la maintenance
et la transformation d'une aire de jeux du square des Deux Horloges**

Vu la délibération n° 2732 du Conseil Municipal en date du 11 juillet 2005,

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 3 janvier 2006,

Vu les procès verbaux en date des 14 mars, 18 et 23 mai 2006,

Vu les rapports d'analyse des candidatures et des offres,

Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général des Services,

Il est proposé au Conseil Municipal :

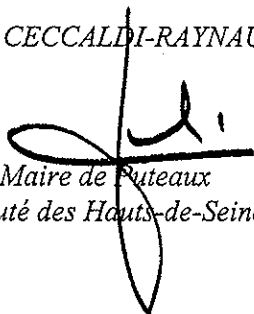
- d'attribuer le marché relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux au square des Deux Horloges, à la société :

*LUDOPARC
19 avenue Jules Carteret
69007 LYON*

- de m'autoriser à signer le marché et à le notifier à ladite société

- de m'autoriser ou mon représentant à signer l'ordre de service afférent à ce marché

Joëlle CECCALDI-RAYNAUD



*Maire de Puteaux
Député des Hauts-de-Seine*

***Résultat du dialogue compétitif relatif à la location, la maintenance
et la transformation d'une aire de jeux du square des Deux Horloges***

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés en date du 3 janvier 2006 et des procès verbaux en date des 14 mars, 18 et 23 mai 2006 et vu le rapport en date du 24 mai 2006 établi par le Directeur Général Adjoint des Services, je propose au Maire de soumettre au Conseil Municipal les décisions suivantes :

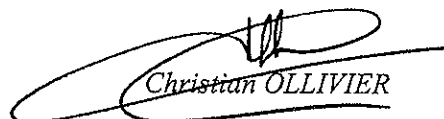
- attribuer le marché relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux au square des Deux Horloges, à la société :

*LUDOPARC
19 avenue Jules Carteret
69007 LYON*

- autoriser le Maire à signer le marché et à le notifier à ladite société.

- autoriser le Maire à signer l'ordre de service afférent à ce marché.

Le Directeur Général des Services


Christian OLLIVIER

Résultat du dialogue compétitif relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux du square des Deux Horloges

En sa séance du 11 juillet 2005, le Conseil Municipal a adopté le dossier de consultation d'entreprises relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux au square des Deux Horloges, et a autorisé le Maire à faire procéder à la consultation sous forme de dialogue compétitif.

A cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été expédié le 27 octobre 2005, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 3 novembre 2005) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 29 octobre 2005).

La Commission interne d'ouverture des plis de candidature s'est réunie le 3 janvier 2006, afin de procéder à l'ouverture des candidatures reçues des sociétés suivantes : ESPACE DECO et LUDOPARC.

Après avoir constaté la conformité administrative de ces dossiers, la Commission a demandé que soit établi un rapport de présentation des candidatures.

Un dossier de consultation provisoire a été expédié le 2 février 2006, aux deux sociétés.

La société ESPACE DECO s'est désistée pour ce marché.

La Personne responsable du marché a donc reçu le candidat LUDOPARC le 14 mars 2006 portant sur les thématiques suivantes :

- Aspects sécuritaires et adaptation à l'usage de l'ensemble des aménagements sur l'aire de jeux (structure de jeux, sols ..) ;
- Aspects ergonomiques et pédagogiques de l'ensemble des aménagements sur l'aire de jeux et notamment le respect de la thématique posée ;
- Mise en œuvre de la prestation et notamment exécution des travaux de première établissement, des transformations et maintenance de l'aire de jeux avec engagement sur les programmes d'exécution et les délais ;
- Conditions de location et coût réel des solutions proposées.

Le 5 avril 2006, un courrier a été adressé à ce candidat, indiquant que les discussions étaient closes et un dossier de consultation définitif lui a été transmis.

La commission de dialogue compétitif réunie le 18 mai 2006, a procédé à l'ouverture de l'offre du seul candidat et a demandé que soit établi un rapport d'analyse de son offre.

La Commission d'appel d'offres réunie le 23 mai 2006 a pris connaissance dudit rapport et a décidé d'attribuer le marché à la société :

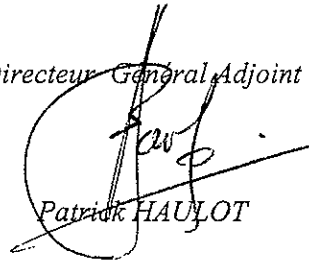
LUDOPARC
19 avenue Jules Carteret
69007 LYON

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises et décomposée comme suit :

- *Pour la réalisation des travaux de premier établissement (avant mise à disposition initiale de l'aire de jeux) : 81 220 € HT*
- *Par an, pour la location, maintenance et transformation de l'aire de jeux (après mise à disposition initiale de l'aire de jeux): 67 950 € HT*

L'intérêt de cette offre porte également sur la mise en place d'une animation citoyenne sur un panneau fixé sur l'aire de jeux avec des thématiques telles que le développement durable ou encore les droits civiques. Il est ajouté que ces jeux sont changés 3 fois par an, à l'exception des panneaux susmentionnés qui sont changés 8 fois par an.

Le Directeur Général Adjoint des Services



Patrick HAULOT

PROJET

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2732 en date du 11 juillet 2005, adoptant le dossier de consultation d'entreprises relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux située square des Deux Horloges et autorisant le Maire à faire procéder à la consultation sous forme de dialogue compétitif,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence expédié le 27 octobre 2005, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (parution le 3 novembre 2005) et au Journal Officiel de l'Union Européenne (parution le 29 octobre 2005),

Vu la séance d'ouverture des plis par la personne responsable des marchés, en date du 3 janvier 2006,

Vu les procès verbaux en date des 14 mars et 18 et 23 mai 2006,

Vu le rapport d'analyse des candidatures et de l'offre,

Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général Adjoint des Services,

Vu le rapport en date du 24 mai 2006, établi par le Directeur Général des services,

Délibère

ARTICLE 1: *Il est pris acte de l'avis favorable de la commission de dialogue compétitif et de la décision de la Commission d'Appel d'offres, d'attribuer le marché relatif à la location, la maintenance et la transformation d'une aire de jeux au square des Deux Horloges, à la société :*

LUDOPARC
19 avenue Jules Carteret
69007 LYON

pour son offre conforme en tous points au dossier de consultation d'entreprises et décomposée comme suit :

- Pour la réalisation des travaux de premier établissement (avant mise à disposition initiale de l'aire de jeux) : 81 220 € HT*
- Par an, pour la location, maintenance et transformation de l'aire de jeux après mise à disposition initiale de l'aire de jeux : 67 950 € HT*

ARTICLE 2 *Le marché prend effet de la date de notification officielle et s'achèvera 2 années calendaires fermes après la date de mise à disposition des jeux au public. Toutefois trois mois au moins avant le terme du marché, la Ville se réserve la possibilité de le reconduire, par décision expresse, pour une période de deux années calendaires supplémentaires.*

ARTICLE 3 *Le Maire est autorisé à signer le marché et à le notifier à ladite société.*

ARTICLE 4 *Le Maire est autorisé à signer l'ordre de service afférent à ce marché.*